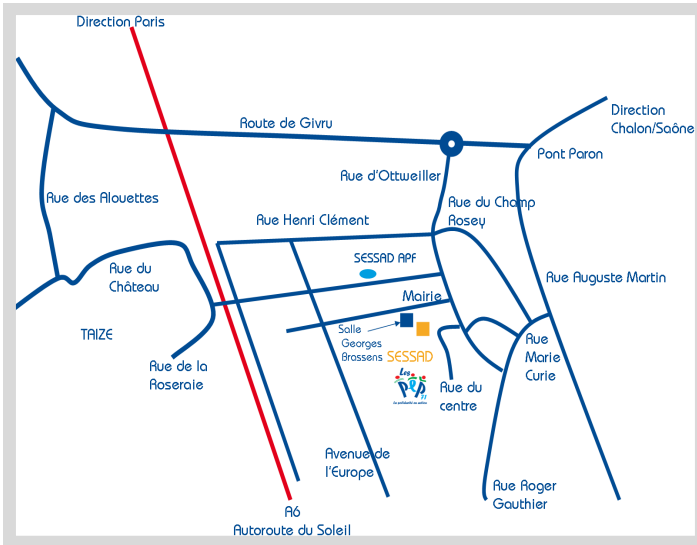
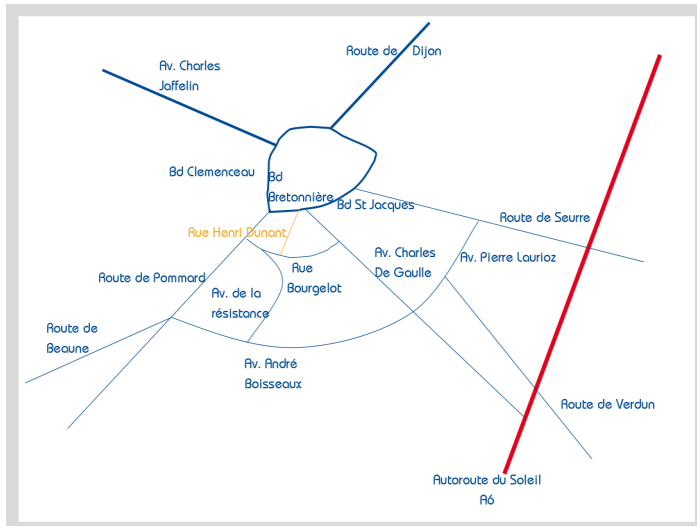


## Plan d'accès

### St Rémy



### Beaune

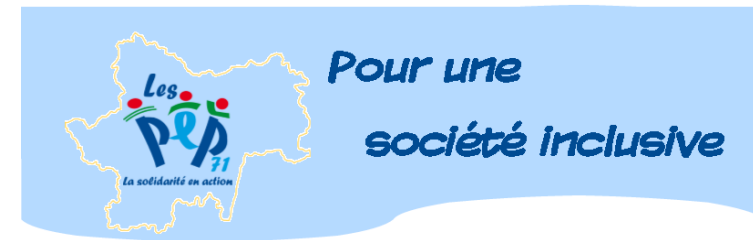


La zone d'intervention du SESSAD couvre le nord de la Saône-et-Loire et le sud de la Côte d'Or.

Un site implanté à Saint Rémy pour l'agglomération chalonnaise et

Un site implanté à Beaune pour l'agglomération Beaunoise.

Le SESSAD est géré par Les PEP 71, en partenariat avec les Papillons Blancs de Beaune et sa région pour l'antenne beaunoise.



# SESSAD TSA

Service d'éducation  
spécialisé  
et de soins à domicile

Service de Saint Rémy

8, place Jean Jaurès  
71100 Saint Rémy

tél : 03.85.42.08.25

[sessad-autisme@pep71.org](mailto:sessad-autisme@pep71.org)

Antenne de Beaune

Rue Henri Dunant  
40042 21202 Beaune

Tél : 03.80.25.94.25

[sessad-autisme@papillonsblancs21.org](mailto:sessad-autisme@papillonsblancs21.org)



PEP 71 - Siège social

265 rue de Crissey 71530 Virey le Grand -

[www.pep71.org](http://www.pep71.org)

## A qui s'adresse le SESSAD ?

Le SESSAD accueille des jeunes de 0 à 20 ans porteurs de Troubles du Spectre Autistique (TSA).

Il propose un accompagnement pluridisciplinaire dans le cadre d'un projet personnalisé d'accompagnement élaboré en association avec le jeune et ses parents.

## Une équipe pluridisciplinaire

Composée :

- d'une directrice de pôle,
- de médecin pédopsychiatre,
- de psychologue, neuropsychologue, psychomotricien et orthophoniste,
- d'éducateurs spécialisés,
- de personnel administratif,
- d'agents de service intérieur,

## Facturation

Le financement des interventions est assuré à 100 % par les organismes d'Assurance Maladie.

## Pourquoi ?

Chaque fois que possible, le maintien d'un enfant dans son milieu de vie ordinaire doit être recherché. Le SESSAD met en place un travail global et de proximité, en complément de l'école ou des autres institutions et en partenariat avec la famille.

**Selon l'âge de l'enfant, l'action s'oriente vers :**

- La prévention par une prise en charge précoce,
- L'accompagnement par un appui à la scolarisation ou à l'insertion professionnelle.

**Les interventions ont lieu dans le cadre de vie habituel du jeune**

- établissement scolaire,
  - maison de quartier,
  - famille,
  - équipement sportif,
  - crèche,
- et tous les lieux mis à disposition.

## Comment ?

Pour chaque jeune admis au service, l'équipe du SESSAD propose dans un premier temps une période d'observation de 4 mois.

Une réunion de synthèse se déroule à la fin de cette période d'observation. Elle permet une représentation multidimensionnelle et pluridisciplinaire de la situation du jeune et sert de base à la réflexion sur les interventions à mettre en place, formalisées sous forme d'un Projet Individuel d'Accompagnement (PIA).

**Ce projet est co-élaboré entre le jeune, sa famille, les professionnels du SESSAD et les acteurs extérieurs.** Il comporte les objectifs d'accompagnement, les moyens envisagés et les modalités de mise en œuvre.

Le PIA s'organise autour de différents domaines d'intervention : communication et langage, interactions sociales, émotions et comportement, sensorialité et motricité, autonomie personnelle, apprentissages scolaires et préprofessionnels, loisirs, vie affective et sexuelle.